



angers Loire métropole

communauté urbaine

AR-2019-135

ARRÊTÉ

Le Président d'Angers Loire Métropole,
Maire de la Ville d'Angers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10 et L.5211-9,

Vu l'arrêté n° AR 2018-50 du 23 mars 2018 par lequel le Président donne délégation de fonctions et de signature à Daniel DIMICOLI,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R.153-18,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-183 du 20 décembre 2016 intégrant la commune de Loire-Authion au sein d'Angers Loire Métropole à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant la nécessité, s'agissant des servitudes d'utilité publique, de mettre à jour le Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Val d'Authion et de la Loire Saumuroise ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune déléguée de Corné est mis à jour à la date du présent arrêté.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège d'Angers Loire Métropole, en mairie annexe de Corné et en mairie de Brain-sur-l'Authion, commune déléguée chargée de l'accueil en matière d'urbanisme pour la commune nouvelle de Loire-Authion. Mention de cet affichage sera insérée dans les journaux « Ouest France » et « Le Courrier de l'Ouest ».

La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public :

- Dans les locaux d'Angers Loire Métropole au 83 rue du Mail à Angers,
- En mairie de Brain-sur-l'Authion, commune déléguée chargée de l'accueil en matière d'urbanisme pour la commune nouvelle de Loire-Authion.
- En Préfecture de Maine-et-Loire.

Article 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Maine et Loire.

Fait à ANGERS, le

30 SEP. 2019

LOIRE
Pour le Président,
Le Vice-Président Délégué,
Daniel DIMICOLI

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérécourse dans un délai de deux mois.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté du Président

Numéro attribué à l'acte : AR-2019-135

Objet de l'acte : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Corné - Mise à jour n° 1

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d urbanisme 4 - Délibérations diverses

Date de l'acte :

Annexe : _Carte du PPRi Val d'Authion et de la Loire Saumuroise_LOIRE-AUTHION

Identifiant de télétransmission : 049-244900015-20190930-lmc1H30860H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30860H1

Date de transmission en Préfecture : 30 septembre 2019

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2019